

Test d'aptitude à travailler en langue des signes - LILATE

RS6154 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15250
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2024

Certificateur(s)

LINGUEO · SIRET : 50160411000012

Partenaires habilités

67 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 66 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
19 FORMATION	34774502800022	Former
ACB & CO	35144743800026	Former
ADDL	82250540000033	Former
AD SIGNES	94904893800029	Former
ALFIA	82770147500010	Former
ALTERNANCIA	87772950900019	Former
AURIA	88130557700010	Former
AXIO FORMATION	89250203000018	Former
BUSINESS SPEAKING	53867940800020	Former
CAMPUS INTERNATIONAL RIERA	85124396400026	Former

Liste complète des 67 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6154-test-d-aptitude-a-travailler-en-langue-des-signes-lilate/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Langue des Signes Française (LSF) est une langue gestuelle et visuelle qui permet aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer avec leurs interlocuteurs, entendants ou malentendants, et réciproquement.

La Langue des Signes Française repose sur un langage qui permet d'exprimer, par des signes définis (pour exprimer des objets, des actions et des sentiments), des mimiques, des gestes, et un alphabet dactylogique qui permet d'épeler les noms propres ou les mots non encore traduits par la LSF.

La certification Test d'aptitude à travailler en langue des signes – LILATE s'adresse à tout professionnel souhaitant avoir recours à la langue des signes française (LSF), dans le cadre de son travail, pour communiquer avec ses interlocuteurs, en interne (collègues, collaborateurs), ou en externe (usagers, clients, prospects).

Maîtriser la langue des signes française, en faire usage dans son exercice professionnel, contribue à favoriser

l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes, permettre l'accessibilité aux informations, services et produits, pour les publics en situation de handicap auditif.

Actuellement, les personnes utilisant la langue des signes française, dans un cadre professionnel, doivent être en mesure d'accueillir, informer, orienter les personnes sourdes ou malentendantes, en LSF ; de transmettre en LSF, reformuler, des informations générales ou spécialisées ; de proposer en LSF une offre de services ou de produits pour répondre aux questions et besoins de son interlocuteur.

Pour répondre à ces besoins, la certification LILATE s'attache à évaluer les compétences d'un individu dans un contexte professionnel. L'évaluation faite par un examinateur expérimenté est au plus proche des conditions réelles auxquelles peuvent être confrontés les candidats à un emploi ou les salariés souhaitant évoluer au sein de leur entreprise.

La certification LILATE exprime des compétences exprimées selon le Cadre européen commun de référence pour les langues, adossé à des niveaux de compétences reconnues à l'échelle européenne.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueillir une personne en langue des signes française (LSF), en identifiant son interlocuteur et sa demande, pour assurer une prestation adaptée à son contexte professionnel et entrer en contact avec un public souffrant de troubles auditifs
2. Recueillir des informations, commentaires et/ou questions exprimées en LSF, en reformulant le cas échéant, afin de favoriser l'accès d'un public en situation de handicap auditif à un service ou un produit
3. Transmettre en LSF des consignes, des procédures, ou des informations recueillies auprès d'une tierce personne (collègue, collaborateur, professionnel qualifié), en utilisant des nuances dans l'expression gestuelle et visuelle, afin de mener à bien une activité ou une mission professionnelle
4. En tant qu'auditeur, consulter des documents, présentations signées, assister à des réunions, conférences, afin de pouvoir identifier et exploiter les informations utiles à ses activités professionnelles et améliorer de manière continue l'accueil et l'information d'un public en situation de handicap auditif

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

2 membres de jury dont un membre interne et un membre externe

Base légale

Date de décision	24/10/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/10/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	1089	—	—	—
2020	1220	—	—	—
2019	178	—	—	—
2018	80	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS1643

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://lilate.crisp.help/fr/article/quest-ce-que-le-test-lilate-1ibyqnc/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6154/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1 538
Parcours menés à terme	1 071
Taux d'achèvement	70 %
Période	12/2022 – 01/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 407
Montant total engagé	2 746 396 €
Coût moyen par dossier	1 952 €
Durée moyenne	31 h
Période	11/2022 – 10/2024
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %
OPCO	0 %
France Travail	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.